

## [ TRANSPORT SOLIDAIRE 🚗 ]

Le [Pays De la Châtre](#) est heureux de vous annoncer la création d'un nouveau service de **transport solidaire**, en collaboration avec la fédération [FamillesRurales](#) et La Croix Rouge de l'Indre. 😊

Depuis le mois de juillet, **une aide à la mobilité** est proposé sur les 51 communes du Pays de La Châtre en Berry :

- **POUR** les habitants du Pays de la Châtre, sans permis de conduire, sans moyen de locomotion, ou ne pouvant pas utiliser les moyens de transport existants et ne pouvant pas assumer financièrement les frais de transport en raison de leurs faibles revenus.

- **PAR** des habitants volontaires, adhérents à Familles Rurales ou à la Croix Rouge.

📍 Les déplacements pris en compte pour ce service sont notamment les trajets pour aller faire ses courses, pour se rendre à un rendez-vous médical, pour faire des démarches administratives, pour rendre visite à ses amis ou à sa famille, pour se rendre à un rendez-vous professionnel, ou pour se rendre à une correspondance de train/bus par exemple dans **un rayon de 60km** à partir de La Châtre.

📞 Plus de renseignements auprès de Familles Rurales, en charge de la gestion du dispositif, au **06 78 27 23 10** ou par email à [transport-solidaire36@famillesrurales.org](mailto:transport-solidaire36@famillesrurales.org)

**TRANSPORT SOLIDAIRE**  
Une aide aux déplacements **POUR** et **PAR** les habitants  
du Pays de La Châtre en Berry

ENTRAIDE ET CONVIVIALITÉ

**06 78 27 23 10**  
[transport-solidaire36@famillesrurales.org](mailto:transport-solidaire36@famillesrurales.org)  
Les demandes doivent être effectuées :  
2 jours avant le déplacement et du lundi au vendredi de 9h à 12h

Familles rurales INDRÉ  
TRANSPORT SOLIDAIRE

Avec Croix-Rouge Mobilités  
INDRE  
CROIX-ROUGE SERVICE

# COMMENT ÇA MARCHE ?



\* Tarif réglementé par le décret n°2019-850 du 20 août 2019